



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 juin 2017

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance  
qui y est associés – suivi et application de la Déclaration et du  
Programme d'action de Durban**

### **Exposé écrit\* présenté par Tchad agir pour l'environnement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[21 juin 2017]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.17-10369 (F)



\* 1 7 1 0 3 6 9 \*

Merci de recycler



## **Déclaration de TCHAPE sur la situation en République Centrafricaine**

- **Monsieur le Président ;**
- **Excellence Monsieur le Haut commissaire;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

1. Nous tenons tout d'abord à remercier le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans toutes ses composantes pour la tenue de la session spéciale sur la Centrafrique. Session qui a permis une avancée notable quant à la clarification de la situation en RCA.

2. Il est indéniable que la situation en République Centrafricaine reste préoccupante, même si des efforts ont été faits pour stabiliser le pays.

3. Face aux violences de plus abjectes dont sont victimes des personnes innocentes, en particulier de nombreux tchadiens et centrafricains musulmans, n'eut été l'intervention de l'armée tchadienne, un génocide allait être perpétré contre les populations du Nord de la RCA et des tchadiens.

Aussi, il faut relever qu'au-delà de viol systématique des femmes et des petites filles, les faits suivants ont été perpétrés : massacres, tortures et découpage de chairs humaines brandit et mangé publiquement. Cela démontre l'horreur du conflit centrafricain que l'armée tchadienne a su éviter en protégeant toutes les populations sans distinction. L'armée tchadienne a d'abord évacué les populations tchadiennes et centrafricaines par la voie aérienne à partir de l'aéroport de Bangui.

Cependant, vu l'insuffisance des capacités aériennes, l'armée tchadienne a organisé des convois terrestres pour évacuer les rescapés qui se trouvent actuellement dans des camps de réfugiés au sud du Tchad et dans la capitale N'Djamena. A souligner que compte tenu de surcharges des rescapés dans les camions de convoi, certains tombent faute de place et ils sont automatiquement découpés en morceaux sans que personne ne puisse réagir.

4. Nous tenons vivement à saluer et remercier l'armée tchadienne pour son professionnalisme qui a permis de sauver de la barbarie des milliers des vies humaines sans distinction de sexe, d'âge et de nationalité. C'est un acte hautement humanitaire à saluer et à encourager. Cette intervention de l'armée tchadienne a permis aussi de rapatrier des milliers de personnes dans leurs pays d'origine. L'appui de la communauté internationale s'avère indispensable pour accompagner ces personnes qui ont tout perdu, tout abandonné en RCA de s'insérer dans la vie active et réapprendre à vivre tout simplement en dépit des horreurs et des douleurs physiques et psychologiques qu'elles ont subi en RCA.

5. Face à cette situation dramatique, nous demandons à ce qu'une enquête impartiale soit menée pour clarifier la situation qui prévaut dans ce pays. Nous réaffirmons ici la nécessité de préserver l'intégrité territoriale du pays dans le respect de la constitution centrafricaine. Pour renforcer ce mécanisme, il est fondamental d'intégrer la communauté musulmane centrafricaine dans le processus politique national. Cela afin d'éviter le sentiment d'exclusion et de stigmatisation qui règne actuellement dans le pays. La Communauté internationale doit veiller à ce que ce processus prend en compte les préoccupations de toutes les composantes de la RCA. Cette prise en compte effective permet incontestablement d'éviter que des groupes terroristes puissent s'infiltrer et s'allier avec des forces intérieures pour semer le désordre, le chaos et la désolation. C'est donc un impératif à réaliser par l'appui de la Communauté internationale en RCA.

6. Nous rappelons également que c'est la résolution 117 du conseil de sécurité qui a donné mandat pour l'intervention en RCA. Cependant, chaque fois que les forces mandatées sur le terrain interviennent pour arrêter des massacres, des voix s'élèvent ici et là pour contrecarrer ou dénoncer cette intervention. Il y a un amalgame qui a été propagé par certains manipulateurs tapis dans l'ombre qui ont leur propre agenda et qui assimilent les forces légalement reconnues comme étant des agresseurs. Ces accusations systématiques sans preuves irréfutables nuisent à la mission de

ces hommes et femmes qui consenti d'énormes sacrifices pour la stabilité et la paix en RCA. Le soutien clair et réaffirmé de la communauté internationale à toutes les forces issue de la légalité est indispensable pour couper l'herbe sous les pieds de ceux-là qui tirent profit de ce drame centrafricain.

7. Nous demandons également la poursuite judiciaire de toute personne impliquée dans les violations des droits de l'homme et de représailles en République centrafricaine. Les victimes doivent pouvoir obtenir justice et réparation.

8. La paix en Centrafrique passe prioritairement par un travail approfondie de réconciliation nationale. Le défi de la réconciliation entre les différentes couches de la société centrafricaine reste un impératif à relever. Ce défi ne peut être relevé que par les centrafricains eux-mêmes dans leur désir de vivre ensemble dans la paix et le respect mutuel. Aussi, l'appui de la communauté internationale dans cette recherche de la paix collective à travers une véritable réconciliation des cœurs et des esprits nous semble indispensable. Notre devoir est de contribuer dans ce sens par un travail de conscientisation et de sensibilisation sur la nécessité du vivre ensemble.

9. Nous souhaitons plein succès à la présente session et nous vous remercions pour votre attention.

---